



15ème législature

Question N° : 30698	De Mme Anissa Khedher (La République en Marche - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations		Ministère attributaire > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
Rubrique > aide aux victimes	Tête d'analyse > Pérennité de l'accessibilité du numéro 114 aux victimes de violences conjugales	Analyse > Pérennité de l'accessibilité du numéro 114 aux victimes de violences conjugales.
Question publiée au JO le : 30/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 20/10/2020 Date de renouvellement : 09/03/2021 Date de renouvellement : 26/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Anissa Khedher interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur la pérennité de l'accessibilité du numéro 114 aux victimes de violences conjugales. Le 114 est un numéro d'urgence initialement conçu pour les personnes sourdes ou malentendantes. Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ce dispositif est notamment accessible par visiophonie ou SMS. Il permet aux personnes en situation de handicap d'échanger avec des personnels formés qui vont les réorienter vers les services en capacité de répondre à l'urgence ou aux difficultés qu'ils rencontrent. Pendant la crise sanitaire, ce dispositif a été ouvert aux femmes qui subissent des violences conjugales et qui se trouvent dans l'impossibilité d'appeler au secours. En utilisant le 114 par SMS, les victimes de violences conjugales peuvent ainsi discrètement être mises en relation avec les forces de l'ordre pour les informer de leur situation et permettre une intervention. Soulignant la pertinence de ce dispositif, elle souhaiterait connaître le bilan de l'ouverture du 114 aux victimes de violences conjugales et savoir si ce dispositif sera pérennisé.